

Covid 19

Note d'information aux familles et représentants légaux des établissements et services pour enfants n°13-b

IME Les Enfants de Kervihan ; IME Kerdreineg, IME Kergadaud, IME Arc-en-Ciel, Sessad Bleu Cerise.

Objet : Mise en place du Pass Sanitaire secteur enfants

Madame, Monsieur, chers parents, chères familles,

Nous vous informons aujourd'hui des modalités relatives à la mise en place de l'instauration d'un Pass-sanitaire au sein des établissements médico-sociaux en application de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire.

Le présent courrier s'adresse en particulier aux familles, proches et représentants légaux du secteur enfants.

Le décret du 1^{er} juin 2021 indique dans son article 1^{er}, 10^e alinéa que l'obligation de présentation d'un PASS sanitaire (vaccination complète ou test de moins de 72 heures), **n'est pas obligatoire** pour « *les personnes accompagnant celles accueillies [...] ou rendant visite [...] à des personnes accueillies dans les établissements et services médicaux sociaux pour enfants* ».

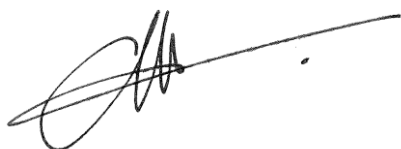
Ainsi contrairement au secteur adulte, vous n'aurez pas l'obligation de justifier d'un PASS Sanitaire. Le port du masque et le respect des gestes barrière restent cependant obligatoire.

Les résidents des établissements ne sont eux aussi pas concernés même si ceux qui ne sont pas vaccinés ne pourront accéder aux lieux de soins programmés (Consultations hospitalières-ou en clinique) examens de santé (radio-scanner...). Ils ne pourront pas accéder non plus aux activités sportives (piscine), culturelles ou de loisir.

Les professionnels de nos établissements sont également impactés par cette loi. Tous les professionnels de l'association sans exception devront en effet, à partir du 15 septembre, justifier de leur complète vaccination pour pouvoir travailler.

Après plus de deux ans d'épidémie, ces nouvelles dispositions viennent à nouveau interférer avec la bonne marche de nos accueils et de nos accompagnements. Elles complexifient grandement le travail des professionnels et de l'encadrement.

Nous vous adressons nos plus sincères salutations, et nous restons à votre disposition pour de plus amples explications.



Bréhan, le 13 août 2021

Emmanuel Martineau Marcey
Directeur général

SOUTENUE PAR

DIRECTION GÉNÉRALE
IME LES ENFANTS DE KERVIHAN
IME KERDREINEG
IME KERGADAUD
IME MAISON ARC-EN-CIEL
SESSAD BLEU CERISE
FAM GWEN RAN
FAM KER SIOUL
EHPAD BARR HEOL

rue Président Pompidou - 56580 BREHAN
rue Président Pompidou - 56580 BREHAN
la Béchette - 56580 CRÉDIN
Rue Claude Pompidou - 56850 CAUDAN
Locmaria-56310 QUISTINIC
6, av des Citées Unies - 56300 PONTIVY
27 route de Beauval - 56580 BREHAN
85, rue Jean de Beaumanoir 56580 BREHAN
58, rue Jean de Beaumanoir 56580 BREHAN

☎ 02.97.38.89.61
☎ 02.97.38.85.16
☎ 02.97.38.99.99
☎ 02.97.05.58.86
☎ 02.97.39.76.14
☎ 09.86.45.52.41
☎ 02.97.28.13.63
☎ 02.97.38.82.51
☎ 02.97.38.80.06

✉ contact@kervihan.fr
✉ kv.secretariat@kervihan.fr
✉ kd.secretariat@kervihan.fr
✉ kg.secretariat@kervihan.fr
✉ secretariat.maec@kervihan.fr
✉ sessad.bleucerise@kervihan.fr
✉ gr.secretariat@kervihan.fr
✉ ks.secretariat@kervihan.fr
✉ bh.secretariat@kervihan.fr

Fondation Claude Pompidou

L'association Kervihan utilise le moteur de recherche qui finance des projets sociaux et environnementaux <https://www.lilo.org/fr/>

